

CHSCT spécial départemental de la Corrèze

Réunion du **jeudi 9 avril 2020**

PROCÈS-VERBAL

- Le CHSCT départemental de la Corrèze s'est réuni par visio-conférence de 14h00 à 16h00 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique Malroux, inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale de la Corrèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Au titre des représentants de l'administration :

- Monsieur Dominique Malroux, IA-DASEN, direction des services de l'éducation nationale de la Corrèze ;
- Monsieur Éric Bigot, secrétaire général, direction des services de l'éducation nationale de la Corrèze.

Au titre des représentants du personnel :

Fédération syndicale unitaire (FSU) :

- Monsieur Romain Champetier, professeur des écoles, ITEP Liginac ;
- Madame Laëtitia Agnoux, professeur documentaliste, collège Lakanal, Treignac ;
- Madame Anne Motard, professeur certifié, collège Maurice Rollinat, Brive ;
- Madame Valérie Diop, psychologue de l'éducation nationale, école élémentaire d'Objat.

Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) :

- Monsieur Christophe Menvielle, professeur des écoles, école élémentaire de Varetz
- Monsieur Boris Duniau, professeur certifié, Lycée B. de Ventadour, Ussel.

Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT)

- Madame Nathalie Bucquet, professeur des écoles, école élémentaire Jules Vallès, Brive.

Au titre de conseiller départemental de prévention :

- Madame Céline Staffolani, conseillère départementale de prévention, DSDEN 19.

Au titre d'invités :

- Madame Catherine Lavergne, inspectrice de l'éducation nationale Tulle Vézère – ASH ;
- Monsieur Thomas Baranger, agent d'équipe mobile de sécurité, DSDEN 19 ;
- Monsieur Frédéric Faugeras, conseiller académique de prévention du 1^{er} et 2nd degré, Rectorat de Limoges ;
- Monsieur Nicolas Leclerc, inspecteur santé et sécurité au travail, Rectorat de Limoges ;
- Madame Isabelle Fulminet, attaché d'administration de l'éducation nationale, DSDEN 19
- Madame Isabelle Blavignac, médecin conseiller technique - service de promotion de la santé en faveur des élèves, DSDEN 19.

Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Point d'information sur le COVID-19.

I. Déclaration liminaire de la FSU

Monsieur Champetier lit la déclaration liminaire (ci-joint au procès-verbal).

II. Protection des personnels

Depuis le 13 mars 2020 au soir, il a été mis en place un modèle d'accueil répondant à 3 exigences :

- exigence de proximité ou une qualité de service rendu aux familles de professionnels indispensables à la gestion de crise ;
- exigence sanitaire (dictée par les autorités sanitaires : limiter les déplacements, les regroupements trop importants) ;
- inscription dans la durée.

Aujourd'hui, entre 100 à 130 élèves sont quotidiennement accueillis dans le département (98 % d'enfants dans les écoles primaires).

Une moitié d'école accueille dans les murs et l'autre moitié via des regroupements raisonnables en taille et en nombre qui génèrent des roulements acceptables. Le travail avec les équipes se fait par le biais des inspecteurs d'éducation nationale pour que l'ensemble du modèle reste le même et repose sur les 3 axes précités : proximité, protection et maintien dans la durée.

L'IA-DASEN remercie l'engagement des personnels qu'il qualifie de majeur et exceptionnel. Il observe une grande mobilisation des collègues dans cette expérience inédite. Il a pu mesurer cet engagement lorsqu'il a fait appel au volontariat pour que le modèle puisse être étendu aux mercredis, samedis et dimanches. Il y a eu un grand nombre de retours. Les personnels ont exprimé très librement leurs possibilités ou impossibilités à se mobiliser. A ce jour, l'IA-DASEN n'a pas eu à mobiliser sur les mercredis, samedis et

dimanches ou extrêmement à la marge. Sur 3 sites ouverts sur ces périodes (Brive, Tulle, Ussel), seul le site de Brive a accueilli le week-end. Les professeurs des écoles ont été mobilisés le samedi et le dimanche après-midi.

Ce modèle permet de respecter les instructions du ministère de la santé.

Les gestes barrières doivent être le moyen premier pour se protéger, ainsi que la limitation des déplacements des enseignants, des équipes professionnelles, des parents d'élèves et des élèves. Toutes ces mesures doivent permettre de tenir dans la durée. Des guides ont été adressés, travaillés par les 3 médecins de l'académie, dans les écoles qui accueillent.

Dans les accueils mis en place, les regroupements ou les accueils dans les écoles, il a été veillé à contenir à de petits nombres surtout pour les très jeunes enfants. Il est moins aisé de respecter les distances avec les tous petits qu'avec des élèves de 7 ou 8 ans.

➤ Les masques

Depuis le début de cette semaine, la DSDEN a procédé à la distribution de masques chirurgicaux sur les lieux accueillant des élèves. Ils s'adressent à tous les personnels en contact direct avec les enfants. Les masques doivent être changés à la mi-journée. Des réassorts sont prévus. L'utilisation de masques ne doit pas empêcher le respect des gestes barrières qui reste une priorité.

➤ Le guide

Au niveau académique, la rectrice a souhaité que le médecin de prévention travaille sur un guide. Il est en cours de proposition. Les conditions de protocole de nettoyage, l'utilisation des produits de nettoyage, l'utilisation des masques ont été ajoutés. Ce sont des fiches synthèses qui ont circulé au niveau des autres académies. Ces fiches à s'approprier ont été envoyées aux écoles avec le guide. La base a été élaborée par les 3 départements.

Il est important de garder un lien avec la foire aux questions ministérielle pour s'assurer de l'évolution des consignes ; elle évolue tous les 2 à 4 jours. Ce sera précisé dans le guide.

➤ Personnel susceptible d'avoir été contaminé par le COVID-19

Un personnel peut être en contact avec un cas avéré dans ce cas-là il faut appeler le médecin de prévention ou le médecin conseiller technique. Le médecin de l'ARS Nouvelle Aquitaine est informé pour voir de ce qu'il y a lieu de faire.

A l'heure actuelle, la définition (ARS Nouvelle Aquitaine) de contact étroit est la suivante : c'est une position face à face avec moins d'1 mètre de quelqu'un qui tousse ou tousse face à face plus de 15 minutes.

S'il y a des symptômes on appelle le médecin traitant ; s'il y a des symptômes de gravités (grande difficulté respiratoire, coloration bleue des lèvres), on appelle le 15. Le médecin décide, selon les symptômes, s'il adresse la personne à l'hôpital (cf. foire aux questions).

Lorsqu'un élève accueilli présente des symptômes (toux et fièvre), il faut l'isoler dans une autre pièce et appeler les parents pour qu'ils viennent le chercher. Ces derniers devront prendre contact avec leur médecin traitant.

Si c'est une adulte, il rentre chez lui, il appelle le médecin traitant.

Si on est sur des facteurs de gravités, il faut mettre les autres élèves et le personnel dans une autre classe et désinfecter la classe contaminée le plus rapidement possible.

Le médecin conseiller technique attire l'attention sur le fait que l'élève peut présenter des symptômes (toux, fièvre) révélateurs d'autres pathologies. Actuellement, nous sommes en pleine période d'allergie.

➤ Les gants

L'utilisation des gants est souvent évoquée dans les questionnements. Les gants sont de fausses protections. Il est préférable de privilégier l'utilisation régulière du lavage des mains ou du gel hydro-alcoolique.

➤ Protocole de décontaminations

Cette question s'entend mais fait référence à une consigne de l'autorité sanitaire qui, à ce stade, s'applique aux professionnels de santé exerçant dans les services de soins COVID-19.

➤ Maladie professionnelle

Les maladies professionnelles sont réglementées par le code de la sécurité sociale. A ce jour, le COVID-19 ne figure pas sur le tableau répertoriant les maladies professionnelles.

➤ L'utilisation des écrans (changement d'habitudes des personnels, temps devant les écrans augmenté)

Il y a 2 ou 3 ans, il a été fait, avec le médecin de prévention, un travail sur l'utilisation des écrans pour les administratifs notamment sur l'ergonomie des postes de travail aussi sur les exercices qu'on peut faire à la maison. Rester assis plusieurs heures sur une chaise ou sur des équipements pas forcément adaptés peut favoriser les troubles musculo-squelettiques. Une fiche de préconisations va être diffusée sur les étirements à faire en 5 minutes et un exercice pour les yeux (pour aider à se détendre).

➤ Consignes de désinfections

La DSDEN est en lien régulier avec les collectivités sur des questions réciproques. Les collectivités sont très sensibilisées à la nécessité de respecter les consignes de désinfection. Il est important de partager les documents et le guide peut être partagé avec les interlocuteurs des collectivités.

L'entretien des locaux doit être fait en utilisant les procédures et les produits habituels avec des gants de ménage. Il doit cependant être réalisé avec une plus grande fréquence (cf. foire aux questions).

Les objets fréquemment touchés (poignets de portes, interrupteurs, surfaces sanitaires, sols, objets à vocation ludique ou pédagogique...) doivent être quotidiennement désinfectés avec un produit Virucide.

III. Les vacances de printemps

Le dispositif d'accueil continue durant les vacances pour cette offre de service aux parents professionnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Des dispositifs d'accueil vont continuer à être mis en place. Ils prendront peut-être la forme actuelle avec un accueil périscolaire et il est à envisager la continuité de certains personnels de l'éducation nationale qui seraient volontaires (directeurs d'école et professeurs des écoles). Ils prendront la forme d'accueil collectif de mineurs tel que des centres de loisirs (comme un mercredi après-midi classique ou pendant les vacances hors période de crise). Pendant le confinement, les centres de loisirs sont fermés. Cependant, ils pourront être ouverts pendant les vacances pour ces enfants.

Sur le plan départemental, l'éducation nationale est à la manœuvre en tant qu'organisateur, en recensant les besoins des familles. Nous essayons d'identifier les lieux stratégiques pour nous tourner ensuite vers les municipalités pour mailler le territoire. L'objectif est que le dispositif d'accueil soit implanté en nombre suffisant sur les bons endroits pour répondre à cette demande et offrir une même qualité de service. A l'heure actuelle, le volontariat des professeurs des écoles n'est pas sollicité car il faut avant tout croiser le recensement des familles avec les potentialités des communes.

Dispositif vacances apprenantes : un dispositif de stages de soutien en petit groupe, pour les enfants en difficultés ou fragilisés, est mis en place pour remettre le pied à l'étrier et redonner de la confiance (6 heures sur 4 jours en classe virtuelle). C'est le mode le plus approprié retenu mais cela peut aussi prendre la forme d'un appel téléphonique. L'IA-DASEN souligne l'ingéniosité déployée par les professeurs des écoles

IV. La continuité pédagogique

Nous constatons, au vue de la très grande mobilisation des enseignants dans le 1^{er} degré comme dans le 2nd degré après 3 semaines, les effets d'une inhabituelle manière de faire pour transmettre des savoirs ou des outils ou des habitudes de travail.

Tous nos efforts doivent porter vers l'objectif de garder le plus longtemps possible l'ensemble des jeunes proches de l'école.

Si l'évaluation sert à mesurer les progrès, même pendant cette période de confinement, dans ce cas-là elle remplit bien l'objectif de garder tout le monde.

Si elle a pour conséquence de marquer les écarts, une réflexion doit être engagée. Chaque enseignant a une expertise et une réponse pour ceci.

Collectivement, nous essayons de réfléchir et de mettre en œuvre toute une série d'actions pour suivre l'objectif en mobilisant tous les personnels qui peuvent venir en appui de l'enseignement : RASED, les psychologues de l'éducation nationale, les assistantes sociales, les associations de quartier et les municipalités qui répondent énormément aux familles.

➤ Le service Poste

Le travail avec la Poste est un élément pour permettre aux familles, qui ne sont pas équipées de ressources numériques, de maintenir un lien et éviter les déplacements. L'application Docapost permet aux familles non équipées de recevoir du papier.

Les directeurs d'école, les chefs d'établissement vont pouvoir, après avoir identifié les professeurs qui voudront utiliser ce service, déposer sur un site leurs ressources numériques qu'ils ont à adresser aux élèves (un devoir à faire, un document à donner...). Le service Docapost récupère le document numérique, l'imprime, l'adresse à la famille sous format papier. Si c'est un devoir, l'enfant le produit, l'envoie dans une enveloppe qui lui a été adressée par la filiale de la Poste. La filiale de la Poste numérise le travail produit et l'adresse en envoi dématérialisé à l'enseignant. Il n'y a pas d'échanges de document papiers et pas d'impression.

Nous avons également avec la Poste un partenariat pour acheminer gratuitement du matériel informatique en prêt présent dans nos écoles ou établissements scolaires.

➤ Les orientations par rapport à la MDPH

Au niveau de la MDPH, le flux est extrêmement réduit ce qui fait que nous avons demandé de travailler, avec le référent éducation nationale, en priorité les dossiers où il y avait nécessité d'orientation. Pour autant, si les dossiers n'étaient pas traités de notre côté en matière d'affectation sur un dispositif ou un autre, on procèdera à une affectation sous réserve d'une orientation de la MDPH. Les familles doivent avant la fin de l'année scolaire avoir une idée du lieu où va être leur enfant à la rentrée.

Au niveau de l'orientation vers les enseignements adaptés, les dossiers qui relèvent de la MDPH ont tous été pratiquement traités. Il doit en rester moins d'une dizaine. Pour ce qui concerne, les dossiers de pré-orientations, l'IA-DASEN a décidé que tous les dossiers sur lesquels il y avait un avis concordant (c'est-à-dire un avis favorable de la famille, de l'équipe pédagogique et de l'inspecteur de l'éducation nationale) ne seraient pas traités en tant que tel par une commission mais l'orientation serait directement prononcée. Ils seront vu en comité restreint dans lequel sont présents des psychologues, des chefs d'établissements, les médecins, les parents d'élève... pour étudier les dossiers où il n'y a pas convergences de point de vue. L'ensemble des enfants et leurs familles seront informés du choix qui aura été opéré par rapport à cette orientation.

La MDPH intervient uniquement par le maintien des enfants en grande section maternelle. Le maintien reste de la compétence de l'équipe pédagogique avec l'avis porté par l'IA-DASEN.

L'ensemble des circonscriptions fait passer les préconisations pour faire remonter l'ensemble de ces dossiers. Les maintiens sont basés sur ce qui s'est passé sur période avant le confinement. Les psychologues ont pris contact avec les directeurs ou les enseignants pour monter les dossiers et transmettre aux inspecteurs de l'éducation nationale le compte-rendu du bilan effectué avec les enfants pour avis. Les

psychologues essaient de recontacter les familles pour reparler du maintien qui a déjà été discuté avant le confinement et avoir aussi leurs sentiments par rapport à ce qui se passe actuellement. Avec certaines familles, le confinement est compliqué mais cela a créé de nouveaux liens entre les enseignants et les familles. Il y a, pour certains enfants, des rapprochements et des regards croisés qu'il n'y avait pas précédemment.

➤ Le livret scolaire unique

Du 1^{er} septembre 2019 au 16 mars 2020 au matin, chaque enseignant a pu porter un regard sur les compétences de ses élèves. Le livret scolaire unique doit être renseigné sur la base des connaissances de l'élève avant le confinement. Le continuum du positionnement de l'élève ne doit pas être interrompu que ce soit en trimestre ou en semestre.

➤ L'assiduité

L'assiduité renvoie à la période qui sera postposée, à la période que nous vivons actuellement, et dépend de la durée de la période du confinement et des conditions de déconfinement. Il faut veiller à ce que la logique de l'environnement de l'élève ne soit pas un élément de l'évaluation.

Un cadrage va arriver sur ce sujet.

La séance est levée à 16h00.

Fait à Tulle, le 17 avril 2020

Pour le directeur académique
des services de l'éducation nationale
et par délégation
le secrétaire général,

Signé

Éric BIGOT

La secrétaire du CHSCT-SD 19,

Signé

Romain CHAMPETIER